



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 050 / 2017 DU 18 MAI 2017

Octroyant une subvention à l'association TAHITI NUI VA'A 2018.

Date de convocation : <b>10 mai 2017</b>	L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire.  Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.  Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : <b>10 mai 2017</b>							
Date d'affichage du compte-rendu : <b>19 mai 2017</b>							
Date d'affichage de la présente délibération : <b>24 MAI 2017</b>							
Résultats des votes :							
VOTANTS	<b>26</b>						
POUR	<b>26</b>						
CONTRE	<b>00</b>						
ABSTENTION	<b>00</b>						
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité.</b>	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>17</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>9</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>17</b>	PROCURATION	<b>9</b>
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>						
PRESENTS	<b>17</b>						
PROCURATION	<b>9</b>						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Heimana TAURAA
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU		X	
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	
M. Milton PARAUE		X	Christophe TEAO
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Rosana TEHOIRI
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	17	16	9 procurations

## **DELIBERATION N° 050/2017 DU 18 MAI 2017**

### **Octroyant une subvention à l'association TAHITI NUI VA'A 2018**

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 074/2016 du 27 juin 2016 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux associations ;
- VU la délibération n° 51/2016 du 27 juin 2016 approuvant le partenariat de la commune pour les championnats du monde de va'a en 2017 et 2018 et autorisant le maire à signer la convention idoine avec l'association Tahiti Va'a 2018 ;
- VU la demande de subvention de l'Association Tahiti Va'a 2018 en date du 24 mars 2017 ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire;

#### **Exposé des motifs :**

L'association Tahiti Va'a 2018, a été créée le 25 juin 2015 (JOPF n°62 du 04 août 2015, p. 7488) pour organiser et contrôler les **championnats du monde de va'a à Tahiti en 2017 (marathon) et 2018 (course de vitesse)**.

Ayant été retenue comme ville hôte de ces prochains évènements d'envergure, grâce à son emplacement géographique stratégique et ses nombreuses prédispositions sportives, la commune de Pirae se veut être un **partenaire de poids** dans la promotion de la Polynésie française et, plus particulièrement, de son territoire.

Dans le cadre du « Marathon 2017 » qui se tiendra dans la période du 23 au 30 juin 2017 sur le site d'Aora'i Tini Hau, l'Association « TAHITI NUI VA'A 2018 » accueillera pas moins d'une quarantaine de délégations étrangères sur le territoire communal, soit 600 athlètes. Cette manifestation nécessite une organisation de grande envergure allant de l'accueil à la mobilisation des moyens (techniques, humains et financiers) pour permettre le bon déroulement du séjour des convives.

A ce titre, l'Association « TAHITI NUI VA'A 2018 » sollicite une aide financière de la Commune pour le financement des prochaines courses de va'a – Marathon 2017.

**Après en avoir délibéré en sa séance du 18.05.2017 ;**

**ADOpte :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Au titre de l'exercice 2017, une subvention d'un montant de QUATRE MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE (4 000 000 F CFP) est octroyée à l'association TAHITI NUI VA'A 2018 pour le financement de ses actions.

Les termes et les conditions de cette attribution feront l'objet d'une convention.

**Article 2 :** Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention fixant les conditions d'une aide de la Commune de Pirae en faveur de cette association.

**Article 3 :** La dépense est imputable à l'article 6574, rubrique 025 du budget communal de l'exercice 2017.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Directeur général des services, le Chef du service de l'action sociale et éducative et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire  
**Pour le maire empêché**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint,**



**Mme Yvette LICHTLE**  
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative  
Le **24 MAI 2017** **Pour le maire empêché** **24 MAI 2017**  
et publication du .....



**Mme Yvette LICHTLE**  
**Edouard FRITCH**  
Le Maire

